

rédaaction demandait une plume délicate », dit M. Sainte-Beuve. Il s'agissait de permettre aux amis de Jansénius de signer en conscience une déclaration par laquelle ils se soumettaient à la sentence du pape ; tout l'art consistait à interpréter au même moment cette sentence, à la réduire à la seule doctrine, et à insinuer des réserves sur le point de fait, sans pourtant les laisser trop paraître (1). » Pascal ne possédait pas encore apparemment « cette tendresse pour la vérité si vive, si délicate », que M. Sainte-Beuve ne conçoit « rien de plus admirable. » Un jésuite n'aurait pas mieux réussi que lui à donner cette ambiguïté à l'ordonnance des vicaires-généraux. « Les termes, affirme l'apologiste des religieuses, en avaient été concertés avec tant d'adresse, que les clauses essentielles qui déterminaient nettement la signature à ne signifier la créance qu'à l'égard de la foi, y étaient un peu cachées et qu'il fallait quelque attention pour les reconnaître (2). » Plus sincères que leurs directeurs, les religieuses de Port-Royal, ennemies de tout équivoque (3), eurent peine à signer une déclaration dont les expressions étaient ménagées d'une manière qui leur paraissait trop subtile. De toutes, celle qui témoigna le plus de répugnance fut la sœur de Pascal. Elle signa cependant. Mais son corps ne put supporter l'accablement de son esprit ; ce fut ce qui la fit tomber malade et mourir bientôt après. En sorte qu'elle fut, comme elle l'avait prédit, la première victime de la signature (4).

Quelque temps avant sa mort, sœur Sainte-Euphémie avait écrit au sujet du mandement dressé par son frère, devenu trop habile casuiste, une lettre qui donna lieu à un grave dissentiment entre les défenseurs de Jansénius. On a admiré dans cette lettre des accents élevés et pathétiques, l'énergie du caractère, la beauté des convictions (5). Hélas ! ces accents, cette énergie, ces convictions, ce n'est pas la foi catholique qui les inspire, c'est le plus pur orgueil de l'hérésie. Est-ce une humble vierge du Christ qui parle ou un sectaire impudent ?

... Je ne puis dissimuler la douleur qui me perce jusqu'au fond du cœur de voir que les seules personnes à qui il semblait que Dieu eut

1. Sainte-Beuve, *Port-Royal*, t. III, p. 344.
2. *Apologie pour les religieuses de Port-Royal*, 2<sup>e</sup> partie, ch. 2.
3. Du Fossé, *Mémoires*, p. 233.
4. *Recueil d'Utrecht*, p. 312.
5. Cousin, *Jacqueline Pascal*, p. 318.

confié sa vérité lui soient si infidèles, si j'ose le dire, que de n'avoir pas le courage de s'exposer à souffrir, quand ce devrait être la mort, pour la confesser hautement...

Qui empêche tous les ecclésiastiques qui connaissent la vérité, lorsqu'on leur présente le formulaire à signer, de répondre : Je sais le respect que je dois à Messieurs les évêques ; mais ma conscience ne me permet pas de signer qu'une chose est dans un livre où je ne l'ai pas vue ; et après cela attendre en patience ce qui arrivera. Que craignons-nous ? le bannissement pour les séculiers, la dispersion pour les religieuses, la saisie du temporel, la prison et la mort si vous voulez ! Mais n'est-ce pas notre gloire et ne doit-ce pas être notre joie ?...

Mais peut-être on nous retranchera de l'Église ? Mais qui ne sait que personne n'en peut être retranché malgré soi, et que l'esprit de Jésus-Christ étant le seul qui unit ses membres à lui et entre eux, nous pouvons bien être privés des marques, mais non jamais de l'effet de cette union, tant que nous conservons la charité, sans laquelle nul n'est membre vivant de ce saint corps...

Je crois que vous savez assez qu'il ne s'agit pas ici seulement de la condamnation d'un saint évêque, mais que sa condamnation enferme formellement celle de la grâce de Jésus-Christ, et qu'ainsi, si notre siècle est assez malheureux qu'il ne se trouve personne qui ose mourir pour un juste, c'est le comble du malheur que de ne trouver personne qui le veuille pour la justice même...

Je sais bien qu'on dit que ce n'est pas à des filles à défendre la vérité ; quoiqu'on pût dire, par une triste rencontre du temps et du renversement où nous sommes, que puisque les évêques ont des courages de filles, les filles doivent avoir des courages d'évêques...

Il m'est indifférent de quels termes on use, pourvu qu'on n'ait nul sujet de penser que nous condamnons ou la grâce de Jésus-Christ ou celui qui l'a si divinement expliquée. C'est pour cela qu'en mettant ces mots : « Croire tout ce que l'Église croit, » j'ai omis « et condamné tout ce qu'elle condamne ; » mais je crois qu'il n'est pas temps de le dire, de peur qu'on ne confonde l'Église avec les décisions présentes, comme feu M. de Saint-Cyran a dit que les païens ayant mis une idole au même lieu où était la croix de Notre-Seigneur, les fidèles n'allaient point adorer la croix, de peur qu'il ne semblât qu'ils allaient adorer l'idole.

La sœur Sainte-Euphémie savait quelle plume délicate avait écrit le mandement des vicaires-généraux, et voici comme elle l'apprécie :

J'admire la subtilité de l'esprit, et je vous avoue qu'il n'y a rien de mieux fait que le mandement. Je louerais très-fort un hérétique en la manière que le père de famille louait son dépensier s'il était aussi finement échappé de la condamnation ; mais des fidèles, des gens *qui connaissent et qui soutiennent la vérité de l'Église catholique*, user de déguisement et biaiser, je ne crois pas que cela se soit jamais vu dans les siècles passés, et je prie Dieu de nous faire tous mourir aujourd'hui plutôt que d'introduire une telle conduite dans son Église.

En vérité, je vous le demande au nom de Dieu, dites-moi quelle différence vous trouvez entre ces déguisements et *donner de l'encens à une idole sous prétexte d'une croix qu'on a dans la manche*.

Jacqueline avait lu les *Provinciales*, et ce dernier trait va frapper en pleine poitrine Pascal, qui dans sa cinquième lettre accusait les jésuites de permettre aux chrétiens des Indes « l'idolâtrie même, par cette subtile invention, de leur faire cacher sous leurs habits une image de Jésus-Christ, à laquelle ils leur enseignent de rapporter mentalement les adorations publiques qu'ils rendent à l'idole Cacinchoon et à leur Keum-fucum. »

Ces reproches touchèrent Pascal, et quand sa sœur fut morte, il eut bientôt l'occasion de montrer qu'il avait hérité de son intrépide, mais aveugle obstination à confesser sans déguisement, en fait et en droit, l'orthodoxie de la doctrine de Jansénius. Le mandement équivoque fut dénoncé au roi et au pape (1661). Le roi, après avoir pris l'avis des évêques présents à la cour, révoqua cette ordonnance, et le pape adressa aux vicaires-généraux un bref qui flétrissait leur conduite et leur enjoignait de faire un nouveau mandement et de prescrire la signature pure et simple du formulaire. Les vicaires-généraux, que le souverain pontife appelait *semeurs de zizanie, perturbateurs de l'Église*, se soumirent d'assez mauvaise grâce. Leur second mandement causa beaucoup d'embarras aux Messieurs et aux religieuses. On eut assez de peine de convenir des modèles de signature, les uns les trouvant clairs, les autres les trouvant obscurs. Enfin les religieuses se déterminèrent, par l'avis des principaux Messieurs, à signer le mandement avec l'addition suivante :

Nous abbesse, etc., considérant que dans l'ignorance où nous sommes de toutes les choses qui sont au-dessus de notre profession et de notre sexe, tout ce que nous pouvons est de rendre témoignage de la pureté

de notre foi, nous déclarons volontiers par cette signature qu'étant soumise avec un profond respect à N. S. P. le Pape et n'yant rien de si précieux que la foi, nous embrassons sincèrement et de cœur tout ce que Sa Sainteté et le pape Innocent X en ont décidé, et rejettons toutes les erreurs qu'ils ont jugé y être contraires. »

Pascal, animé désormais de l'esprit de sa sœur, n'approuva pas cette *addition*, que défendaient Arnauld et Nicole. Il soutenait que, comme dans la vérité le sens de Jansénius n'était autre que le sens de la grâce efficace, le pape Alexandre VII ayant condamné le sens de Jansénius, et le formulaire l'exprimant ainsi sans expliquer ce qu'il entendait par là, on ne pouvait empêcher que cette condamnation ne tombât sur la grâce efficace, ni même se défendre d'y avoir consenti en le souscrivant, à moins que d'excepter formellement la grâce efficace et le sens de Jansénius ; d'où il concluait que les religieuses ne l'ayant pas fait, et s'étant contentées de marquer qu'elles ne souscrivaient qu'à la foi, leur signature pouvait être prise pour une condamnation de la grâce efficace, puisqu'elles se soumettaient à tout ce que les papes avaient décidé. Il réfuta ses amis qui combattaient son opinion dans un écrit où il s'exprimait ainsi :

... Dans la vérité des choses, il n'y a point de différence entre condamner la doctrine de Jansénius sur les cinq propositions, et condamner la grâce efficace... La manière dont on s'y est pris pour se défendre contre les décisions des papes et des évêques qui ont condamné cette doctrine et ce sens de Jansénius, a été tellement subtile, qu'encore qu'elle soit véritable dans le fond, elle a été si peu nette et si timide, qu'elle ne paraît pas digne de vrais défenseurs de l'église.

Le fondement de cette manière de se défendre a été de dire qu'il y a dans les expressions un fait et un droit, et qu'on promet la créance pour l'un et le respect pour l'autre. — Toute la dispute est de savoir s'il y a un fait et un droit séparés, ou s'il n'y a qu'un droit : c'est-à-dire si le sens de Jansénius qui y est exprimé, ne fait autre chose que marquer le droit.

Le Pape et les évêques sont d'un côté et prétendent que c'est un point de droit et de foi, de dire que les cinq propositions sont hérétiques au sens de Jansénius ; et Alexandre VII a déclaré dans sa constitution que, *pour être dans la véritable foi, il faut dire que les mots de sens de Jansénius ne font qu'exprimer le sens hérétique des propositions*, et qu'ainsi c'est un fait qui emporte un droit et qui fait une

portion essentielle de la profession de foi, comme qui dirait : *Le sens de Calvin sur l'Eucharistie est hérétique* ; ce qui certainement est un point de foi.

Et un très-petit nombre de personne qui font à toutes heures des petits écrits volants, disent que ce fait est de sa nature séparé du droit.

Il faut remarquer que ces mots de fait et de droit ne se trouvent ni dans le mandement, ni dans les constitutions, ni dans le formulaire, mais seulement dans quelques écrits qui ont mille relations nécessaires avec cette signature, et, sur tout cela, examiner la signature que peuvent faire en conscience ceux qui croient être obligés en conscience à ne point condamner le sens de Jansénius.

Mon sentiment est, pour cela, que comme le sens de Jansénius a été exprimé dans le mandement, dans les bulles et dans le formulaire, il faut nécessairement l'exclure formellement par sa signature, sans quoi on ne satisfait point à son devoir.

D'où je conclus que ceux qui signent purement le formulaire, sans restriction, signent la condamnation de Jansénius, de saint Augustin, de la grâce efficace.

Je conclus en second lieu que qui excepte la doctrine de Jansénius en termes formels, sauve de condamnation et Jansénius et la grâce efficace.

Je conclus en troisième lieu, que ceux qui signent en ne parlant que de la foi, n'excluant pas formellement la doctrine de Jansénius, prennent une voie moyenne qui est abominable devant Dieu, méprisable devant les hommes, entièrement inutile à ceux qu'on veut perdre personnellement.

Le judicieux auteur de *l'Histoire des cinq propositions*, l'abbé Dumas, a fait observer que personne n'avait plaidé plus vivement que Pascal pour la distinction du droit et du fait.

« A entendre M. Pascal dans la dix-septième et la dix-huitième de ses lettres, rien n'était plus solide ni plus clair que la distinction et la séparabilité du fait et du droit dans l'affaire des cinq propositions : il n'y avait, selon lui, nulle contestation sur le droit, mais uniquement sur le fait : en cela seul qu'on accusait le Pape de s'être laissé tromper, et qu'on refusait d'acquiescer à sa décision ; M. Pascal et les jansénistes la recevaient très-sincèrement au regard du point de droit, et s'y croyaient obligés ; le sens condamné par le Pape n'était nullement la doctrine de la grâce efficace par elle-même ; cette doctrine était reconnue orthodoxe par tout le monde, jusque dans Rome et même des jésuites. C'est ce qui sert de fondement à ces deux lettres, et d'où M. Pascal prend occasion d'accuser le P. Annat

et les jésuites de *passion*, de *malignité*, de *fourberie* et de *violence* contre les jansénistes (1). »

Pascal, qui changeait si manifestement sa manière de voir, accusait ses amis de variations sur la doctrine de la grâce efficace ; il leur reprochait dans un *écrit volant* d'avoir tenu dans les livres publiés depuis les constitutions un langage différent de celui qu'ils tenaient auparavant. Aussi il voulait qu'on revît tous ces livres pour les réduire à une parfaite conformité. Ici encore il oubliait qu'il avait affirmé, parlant de ses amis, que leur doctrine sur la grâce n'avait jamais changé, et qu'ils n'en avaient point eu d'autre que celle de l'école de saint Thomas. Ce qu'il y a de plus curieux dans ce curieux chapitre de l'histoire des variations jansénistes, c'est la réponse que nos Messieurs firent à Pascal. Ils lui dirent que « *sans consulter lui-même les preuves de ce qu'il avançait, il se contentait des mémoires que lui fournissaient quelques-uns de ses amis, qui n'avaient pas regardé d'assez près les passages dont ils les composaient. D'où il était arrivé qu'il n'avait pu éviter de tomber dans un assez grand nombre de méprises ; qu'il y avait dans son écrit des histoires toutes fabuleuses qui servaient de fondement à ces prétendues contrariétés qu'il leur imputait ; et des dialogues où l'on fait dire aux gens de part et d'autre des choses dont il n'a jamais été parlé* (2). » N'est-il pas piquant d'entendre les jansénistes faire chorus avec les jésuites pour reprocher à Pascal sa morale relâchée en fait de citations ? Mais pourquoi nos Messieurs trouvaient-ils mauvais ce qu'ils applaudissaient dans les Provinciales ? n'était-ce pas le cas de se rappeler la parole de l'Évangile : « Ne faites pas aux autres ce que vous ne voulez pas qu'on vous fasse à vous-même ? »

Les partisans de l'ambiguïté et de l'équivoque tentèrent une dernière fois de rallier Pascal à leur sentiment. Il y avait si peu de temps qu'il l'avait abandonné, que l'espérance de l'y ramener leur était permise. Arnauld, Nicole, Sainte-Marthe, et d'autres encore des principaux, se réunirent chez lui. L'assemblée, ayant entendu les raisons de part et d'autre, par déférence ou par conviction, se rangea au sentiment de MM. Arnauld et Nicole. Ce que voyant Pascal, qui aimait la vérité, dit

1. *Histoire des cinq propositions de Jansénius*, t. 1, p. 250.

2. *Lettre d'un ecclésiastique à un de ses amis*, p. 811.

mademoiselle Périer, par dessus toute chose, qui, malgré sa faiblesse, avait parlé très-vivement pour mieux faire sentir ce qu'il sentait lui-même, fut si pénétré de douleur qu'il se trouva mal, et perdit la parole et la connaissance. Tout le monde fut surpris et s'empressa pour le faire revenir (1). « Quelle grandeur morale ! s'écrie M. Sainte-Beuve ; et qu'ils sont heureux ceux qui peuvent souffrir à ce point pour l'intégrité de la conscience jusqu'à défaillir, jusqu'à mourir (2) ! » Cette grandeur morale de mauvais aloi parut tard, s'éclipsa bientôt, et l'intégrité de la conscience ne jeta pas son éclat sur la dernière heure de Pascal. Accablé d'infirmités qu'aggrava ce douloureux différend, le plus illustre des défenseurs de la vérité mourut le 19 août 1662, et en mourant il trompa indignement son confesseur. Jusque dans les bras de la mort il pratiqua l'équivoque *maudite*. M. Beurrier, curé de Saint-Étienne du Mont, appelé auprès de Pascal lui administra les sacrements sans exiger une rétractation formelle. Il s'en crut dispensé parce que son pénitent lui avait dit qu'il blâmait M. Arnauld et les autres Messieurs, qu'il était en différend avec eux sur les matières du temps et qu'il ne partageait pas entièrement leurs sentiments. « Comme ce bonhomme, dit le recueil d'Utrecht, n'était pas fort instruit du fond de ces matières, et qu'il croyait que M. Arnauld était le plus ferme de tous ces Messieurs de Port-Royal, cette idée le porta à dire ce qu'il pensait là-dessus : savoir que M. Pascal blâmait M. Arnauld et ces Messieurs, et qu'il croyait qu'ils allaient trop avant dans les matières de la grâce et n'avaient pas assez de soumission pour N. S. P. le Pape, en quoi on ne pouvait mieux prendre le contre-sens de la pensée de M. Pascal (3). » M. Beurrier avait dit *ce qu'il pensait là-dessus* à l'archevêque de Paris, M. de Péréfixe, qui lui en fit faire et signer une déclaration. Cette déclaration fut bientôt connue, et les amis de Pascal se hâtèrent de protester. « Il fut bientôt prouvé que M. Beurrier, de très-bonne foi d'ailleurs, avait pris la pensée de Pascal au rebours, et que s'il y avait eu, entre Messieurs de Port-Royal et celui-ci, quelque dissidence, ç'avait été parce qu'il était plus avant et plus de

1. *Recueil d'Utrecht*, p. 325.

2. Sainte-Beuve, *Port-Royal*, t. III, p. 356.

3. *Recueil d'Utrecht*, p. 348.

Port-Royal qu'eux-mêmes (1). » Le bonhomme de curé désavoua sa déclaration ; il écrivit à madame Périer qu'il *reconnaissait que les paroles* de son pénitent *pouvaient avoir et avaient en effet un autre sens que celui qu'il leur avait donné* (2).

Hélas ! oui, les paroles de Pascal sur son lit de mort avaient un autre sens. Bien loin de revenir à l'humble et entière soumission que tout catholique doit à l'Église, l'auteur des *Provinciales* expira plus avancé qu'aucun de ses amis dans l'esprit de révolte et de schisme. Ses dernières *Pensées* ne laissent malheureusement aucun doute à cet égard :

Toutes les fois, écrit-il, que les jésuites surprendront le pape, on rendra *toute la chrétienté parjure*.

*Le pape est très-aisé à être surpris* à cause de ses affaires et de la créance qu'il a aux jésuites ; et les jésuites sont très-capables de le surprendre à cause de la calomnie.

Le silence est la plus grande persécution. Jamais les saints ne se sont tus. Il est vrai qu'il faut vocation ; mais ce n'est pas des arrêts du conseil qu'il faut apprendre si l'on est appelé, c'est de la nécessité de parler. Or, *après que Rome a parlé et qu'on pense qu'elle a condamné la vérité*, et qu'ils l'ont écrit, et que les livres qui ont dit le contraire sont censurés, *il faut crier d'autant plus haut qu'on est censuré plus injustement* et qu'on veut étouffer la parole plus violemment, jusqu'à ce qu'il vienne un pape qui écoute les deux parties et qui consulte l'antiquité pour faire justice.

*Si mes Lettres sont condamnées à Rome, ce que j'y condamne est condamné dans le ciel.*

*Ad tuum, Domine Jesu, tribunal appello.*

J'ai craint que je n'eusse mal écrit, me voyant condamné ; mais l'exemple de tant de pieux écrits me fait croire au contraire. Il n'es plus permis de bien écrire.

Toute l'Inquisition (tribunal de Rome) est corrompue ou ignorante !

Il est meilleur d'obéir à Dieu qu'aux hommes (le pape et les évêques).

Je ne crains rien, je n'espère rien. Les évêques ne sont pas ainsi.

Port-Royal craint, et c'est une mauvaise politique.

Je ne crains pas vos censures.

Ainsi Pascal meurt les blasphèmes de Luther à la bouche, et en poussant le cri orgueilleux de tous les hérétiques que le

1. Sainte-Beuve, *Port-Royal*, t. III, p. 369.

2. Supplément au *Nécrologe*, p. 281.

Saint-Siège condamne : *Ad tuum, Domine Jesu, tribunal appello!* La gloire n'effacera jamais à nos yeux les stigmates de sectaire dont le front du grand homme est flétri. Nous proclamons son génie, mais nous ne dirons jamais qu'il le mit au service de la vérité. Nous l'avons vu, les *Provinciales* sont un immortel mensonge. Et quant à ses *Pensées*, fragments d'un ouvrage interrompu par la mort, quel homme sensé en soutiendra la philosophie, la morale, la politique, la théodicée? La philosophie de Pascal nie la certitude humaine; sa morale, la justice naturelle, et elle déclare le mariage un homicide et presque un déicide; sa politique est celle de l'esclavage et elle a pour base cet axiome devenu tristement fameux de nos jours : *Le droit, c'est la force*; sa théodicée repousse les preuves physiques de l'existence de Dieu et proclame que l'homme ne peut savoir *ni quel est Dieu, ni même s'il est* (1). Non, Pascal ne mit pas son génie au service de la vérité; il ne le mit qu'au service des passions et des doctrines d'une secte funeste qui l'empêcha d'étendre ses ailes et de planer, au-dessus d'un étroit et sombre horizon, dans les splendeurs et les espaces infinis du vrai. Il ne lui reste qu'une gloire incontestable : celle de fondateur de la prose française : personne ne la lui dispute; elle ne doit pas faire oublier que ce *grand chrétien* vécut et mourut en combattant l'Église catholique dans ses défenseurs, dans son chef et dans ses décisions.

La mort de la mère Angélique, Angélique *la grande*, avait précédé d'un an celle de Pascal. Entrée au cloître sans vocation, elle embrassa néanmoins, grâce à l'énergie de son âme qui était peu commune et aux sages conseils de saint François de Sales, les pratiques sévères de la vie religieuse et les fit reflourir dans son monastère. Son nom brillerait sans tache à côté de celui des saintes réformatrices qui illustrèrent l'histoire ecclésiastique de notre patrie au commencement du XVII<sup>e</sup> siècle, si Saint-Cyran, *l'homme fatal*, n'était venu tout corrompre; à la séve catholique, il substitua le venin de l'hérésie. Port-Royal eût renouvelé la gloire de Clairvaux et rivalisé avec le Carmel restauré; il ne fut qu'un ardent foyer d'erreurs dont la mère Angélique fut l'altière vestale. Elle se distingua par sa haine contre Rome. Nous l'avons entendue oser mettre dans la bouche très-pure du bienheureux évêque de Genève les

1. Voir la belle étude de M. Cousin sur Pascal, *Préface*.

propos les plus outrageants au sujet *des désordres de la cour de Rome*; nous l'avons entendue, après la Bulle d'Innocent X, parler *de la corruption* de cette cour, et, à l'époque de la dispersion des solitaires, *de l'eau du Tibre qui devait les submerger*. Quand le pape et les évêques eurent ordonné la signature du formulaire, elle institua des prières publiques pour demander le triomphe de la doctrine condamnée; elle fit faire une neuvaine de processions où elle-même porta la croix; elle encouragea ses filles à la résistance. « *Je crois qu'on pleure*, leur disait-elle, en voyant leurs alarmes; *allez, mes filles, vous n'avez point de foi. Qu'est-ce que tout cela? Ce ne sont que des mouches. Espérez en Dieu et ne craignez rien. Tout ira bien.* » Elle rendit le dernier soupir (6 août 1661) en assurant à ses religieuses que dans l'autre monde *elle travaillerait comme il faut à leurs affaires*. M. Fontaine appelle la mère Angélique *martyre de la vérité* et lui adresse cette prière :

Étoile de ces derniers temps, que Dieu a fait briller dans son Église, que votre lumière ne nous soit pas inutile! Jetez du ciel des regards favorables sur ceux qui ont eu le bonheur de vous connaître et d'être honorés de votre affection. Je suis le dernier d'entre eux, mais que le parfum de votre charité coule jusqu'aux franges du vêtement. Mon âme demeure fortement attachée à vous. J'ai déjà ressenti les effets de votre assistance : j'espère que vous me la continuerez jusqu'au bout (1).

Hermant, chanoine de Beauvais, que Dom Clemencet appelle, pour cela sans doute, *un des plus grands hommes du XVII<sup>e</sup> siècle*, déclarait que « *la très-chère et très sainte mère avait été la fille des saints évêques et des saints abbés, la mère des vierges et des abbesses, le modèle et la consolation des docteurs.* »

« Mais, poursuit ce grave historien, la sainteté de la mère est établie sur des témoignages plus forts que ceux des hommes, c'est-à-dire sur celui de Dieu même, qui l'a fait connaître en accordant à sa foi et à ses prières, lorsqu'elle vivait, des guérisons miraculeuses, et en faisant après sa mort, par son intercession, plusieurs prodiges des plus éclatants. » Combien y a-t-il de saints et de saintes, que l'on honore

1. Fontaine, *Mémoires*, t. III, p. 291.

d'un culte public, dont la sainteté n'est pas établie sur des preuves aussi certaines et aussi frappantes que l'est celle de la sainte mère Angélique (1) ?

Le culte de la mère Angélique se répandit bientôt avec ses reliques dans toute l'Église janséniste. On conserva son cœur dans un cœur de cuivre doré et on le porta en procession tous les ans, le jour anniversaire de la mort de la grande servante de Dieu (2).

La mère Agnès écrivait à madame de Foix, coadjutrice de Saintes :

Il faut donc, ma très-chère mère, vous traiter dans la dernière confiance en vous envoyant tout ce que vous désirez de notre chère mère, savoir : du sang de son cœur et une petite croix faite de celle qu'elle portait sur son habit qui est le présent qui est parfaitement bien reçu, et à quoi on peut moins trouver à redire parce que c'est un objet de dévotion ; il y en a qui les font enchâsser dans des croix d'or, d'argent et de cristal ; et pour vos filles, de son voile et quelques images qui ont touché à son cœur. Votre dévotion est admirable en ce qu'elle ne veut point faire d'expérience, n'y en ayant point d'une personne qui a tant donné de preuves qu'elle était parfaitement à Dieu, plus de cinquante ans durant (3).

La mort de la sœur Sainte-Euphémie, de Pascal, de la mère Angélique permit aux modérés du parti de tenter de conduire à leur gré la barque augustinienne. Au lieu de lutter contre la tempête, ils cherchèrent un abri où ils auraient attendu des jours meilleurs pour reprendre hardiment leur course. L'ambition d'un de leurs bons amis, M. de Choiseul, évêque de Comminges, vint à propos servir leur dessein. Il aspirait à succéder sur le siège métropolitain de Toulouse à M. de Marca, promu à l'archevêché de Paris. Son frère, le maréchal Du Plessis-Praslin de Choiseul, était gouverneur du duc d'Orléans ; il le pria de faire au roi et à la reine la demande de l'archevêché convoité. Il la fit ; mais le roi lui répondit que M. de Comminges était janséniste, qu'on lui mandait de Languedoc qu'il intri-

1. D. Clemencet, *Histoire générale du Port-Royal*, t. IV, p. 97, 99.

2. Besoigne, *Histoire du Port-Royal*, t. II, p. 487.

3. *Lettres de la mère Agnès Arnault*, t. II, lettre CCCLXVI.

guait avec l'évêque d'Aleth, à qui il était fort attaché, pour empêcher la signature du formulaire, et faire une cabale d'évêques pour l'opposer à ceux des deux dernières Assemblées, et qu'on ne lui parlât point de lui. A cette réponse, le maréchal écrivit à son frère d'un ton assez aigu, lui reprochant de gêner ses affaires et celles de sa famille par son attachement à Port-Royal et lui disant que s'il ne s'aidait lui-même on ne pourrait pas le servir. L'évêque de Comminges, qui avait de l'esprit, touché de ces remontrances, vint à Toulouse sur la fin de l'été 1652, sous prétexte de quelques affaires de son diocèse, mais en effet pour y chercher par le moyen des jésuites une voie d'accommodement ; il s'en expliqua au président de Miremont, son ami, qui l'était aussi du P. Ferrier, professeur de théologie au collège des jésuites. Après avoir arrêté un plan avec le prélat, le président fut voir le révérend Père ; il amena la conversation sur les controverses religieuses du temps, et lui demanda si c'était une affaire où il n'y eût aucune apparence d'accommodement. Le Père lui répondit qu'un accommodement lui paraissait difficile. Cependant, après plusieurs discours, M. de Miremont fit agréer au révérend Père d'avoir une entrevue à ce sujet avec l'évêque de Comminges, qui se trouvait par hasard à Toulouse depuis quelques jours. Ce n'était pas sans calcul qu'il s'était adressé au P. Ferrier. Il le savait lié d'une étroite amitié avec le P. Annat, confesseur du roi. Et ils ne doutaient point que les conférences commencées à Toulouse ne fussent continuées à Paris, ce que souhaitait fort l'évêque, qui cherchait à se produire. Le P. Ferrier et M. de Choiseul, amenés à la maison de campagne du président, trouvèrent plusieurs expédients à proposer à Messieurs de Port-Royal et à leurs adversaires pour amener une conciliation. Ils en écrivirent l'un au P. Annat et l'autre à ses amis de Paris. De part et d'autre les réponses furent favorables. Ils demandèrent alors et obtinrent la permission de venir à Paris et d'ouvrir des négociations avec les principaux jansénistes (4).

M. Sainte-Beuve se demande quel peut être le dessein réel qu'on eut à l'origine de cette affaire et il se fait et se fait faire toutes sortes de réponses. Le P. Rapin lui aurait indiqué le but que chacun poursuivait. Le P. Ferrier, loin de songer à

1. Voir Rapin, *Mémoires*, t. III, p. 213 sq.